



La mobilité vue par le Sgen-CFDT

Ton expatriation en tant que détaché doit être financée

Ta mobilité et celle de ta famille doit faire l'objet d'une prise en charge.

Le Sgen-CFDT revendique la mise en place d'un seul statut pour les détachés pour un traitement plus juste et plus équitable entre les personnels.

Tu es recruté local et tu veux bouger dans le réseau

Tu es susceptible de changer de pays ou d'établissement : le Sgen-CFDT demande la portabilité de ton expérience dans le réseau.

Tu es installé durablement

Le Sgen-CFDT s'est battu pour la création du statut de résident en 1990. Il s'oppose aux refus de détachement et à la mobilité contrainte, imposés par le MEN.

Le Sgen-CFDT revendique le droit du résident à résider.



**Pour une représentation rénovée,
élargie, diversifiée, enrichie,
accorde ta confiance au Sgen-CFDT**